

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 mars 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf, le 23 mars, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la Présidence de **Monsieur René LOGEREAU**.

Présents : Mmes LE COQ, PAQUIER, MORGANT, RENAUT, Mrs COSNUAU, DENIEL, LAIR, LEGEAY, VAUCELLE, BOUTTIER, CHIORINO, MARTIN, POTEL, LUBIAS, BOURNEUF, LOGEREAU, SOUALLE, BRIONNE.

Absents excusés : Mmes MESNEL, BONNARGENT, JAHAN (remplacée par Mr BOUTTIER) Mr GEORGES (remplacé par Mr CHIORINO), Mr PIOGER (remplacée par Mr BRIONNE).

Secrétaire : Mme RENAUT

1) Approbation des comptes administratifs 2008 et affectation des résultats

- Budget général
- Lotissement de Rouillon
- ZAC de la Chenardière : 1^{ère} tranche
- ZAC de la Chenardière : 2^{ème} tranche
- ZAC de la Boussardière : 1^{ère} tranche
- SPANC

2) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2008

3) Service communautaire de voirie : bilan financier

4) Budget primitif 2009 de la communauté de communes

- Vote du budget
- Vote de la Taxe professionnelle
- Vote de la TEOM

5) Budgets annexes : Zones d'activités 2009

- ZAC de la Chenardière : 1^{ère} tranche
- ZAC de la Chenardière : 2^{ème} tranche
- ZAC de la Boussardière : 1^{ère} tranche

6) Budget annexe du SPANC

7) Enfance-jeunesse : subvention 2009 au Centre socio-culturel François Rabelais

En préambule, Monsieur LOGEREAU indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le compte rendu de la précédente réunion.

La quatrième délibération, relative à l'achat de terrains dans le périmètre de la ZAC de la Boussardière, indique que la dépense sera imputée au budget annexe de la zone d'activité.

Les terrains en question n'étant pas dans le périmètre de la 1^{ère} tranche en cours de préparation, ils seront acquis sur le budget général dans le cadre des réserves foncières.

Le Président propose donc la modification du compte rendu dans les termes suivants : « *Le conseil communautaire s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2009 – opération 15 réserves foncières* ».

La proposition est acceptée et le compte rendu validé en ces termes, à l'unanimité.

1) Approbation des comptes administratifs 2008 et affectation des résultats 2008

Approbation des comptes administratifs 2008

Le conseil communautaire alors placé sous la présidence de Monsieur COSNUAU Jean-Luc, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur LOGEREAU Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

a) Budget général de la Communauté de Communes

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		49 688,65		6691,14		56 379,79
Opérations de l'exercice	3 812 858,69	4 787 472,58	1 321 224,87	1 123 255,20	5 134 083,56	5 910 727,78
TOTAUX	3 812 858,69	4 837 161,23	1 321 224,87	1 129 946,34	5 134 083,56	5 967 107,57
Résultats de clôture		1 024 302,54	191 278,53		191 278,53	1 024 302,54
Restes à réaliser			136 625,00	112 072,00	136 625,00	112 072,00
TOTAUX CUMULES		1 024 302,54	327 903,53	112 072,00	327 903,53	1 136 374,54
RESULTATS DEFINITIFS		1 024 302,54	215 831,53			808 471,01

b) Lotissement secteur de Rouillon

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			17 749,55		17 749,55	0,00
Opérations de l'exercice	336 987,80	336 987,80	110 261,37	128 010,92	447 249,17	464 998,72
TOTAUX	336 987,80	336 987,80	128 010,92	128 010,92	464 998,72	464 998,72
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

c) ZAC Chenardière - 1^{ère} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 726,37		1 726,37
Opérations de l'exercice	409 009,28	409 009,28	610 276,65	351 222,88	1 019 285,93	760 232,16
TOTAUX	409 009,28	409 009,28	610 276,65	352 949,25	1 019 285,93	761 958,53
Résultats de clôture	0,00	0,00	257 327,40		257 327,40	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	257 327,40		257 327,40	
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	257 327,40		257 327,40	

d) CHENARDIERE 2^{ème} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				3 847,67		
Opérations de l'exercice	159 914,43	159 914,43	238 042,35	370 000,00	397 956,78	529 914,43
TOTAUX	159 914,43	159 914,43	238 042,35	373 847,67	397 956,78	529 914,43
Résultats de clôture	0,00	0,00		135 805,32		135 805,32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00		135 805,32		135 805,32
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00		135 805,32		135 805,32

e) BOUSSARDIERE 1^{ère} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	439 184,38	439 184,88	437 582,72	250 000,00	876 767,10	689 184,88
TOTAUX	439 184,38	439 184,88	437 582,72	250 000,00	876 767,10	689 184,88
Résultats de clôture		0,50	187 582,72		187 582,72	0,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,50	187 582,72		187 582,72	0,50
RESULTATS DEFINITIFS		0,50	187 582,72		187 582,22	

f) SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 801,82				7 801,82
Opérations de l'exercice	3 252,21	12 719,80			3 252,21	12 719,80
TOTAUX	3 252,21	20 521,62	0,00	0,00	3 252,21	20 521,62
Résultats de clôture		17 269,41		0,00	0,00	17 269,41
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	17 269,41	0,00	0,00	0,00	17 269,41
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	17 269,41	0,00	0,00	0,00	17 269,41

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les comptes administratifs de la Communauté de Communes, du lotissement de Rouillon, de la ZAC de la Chenardière 1^{ère} tranche, la ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche, la ZAC de la Boussardière 1^{ère} tranche et du SPANC sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur LOGEREAU reprend la présidence de la séance.

Affectation des résultats 2008

a) Budget Général

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,
-ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

Au titres des exercices antérieurs :

(A) : Excédent (+) / Déficit (-) : 49 688,65 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : 974 613,89 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A+B = 1 024 302,54 €

Considérant POUR MEMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 312 638 €

Besoin de financement à la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement hors reste à réaliser :

(D) : - 191 278,53 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : - 24 553 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE

Besoin à couvrir : (F) : $D + E = 215\ 832\ €$

Solde : (G) = $C - F$

Décide à l'unanimité des affectations suivantes :

-affectation en réserve (compte 1068) : 215 832 €

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 808 470,54 €

b) Budget Annexe SPANC

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,
-ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

Au titres des exercices antérieurs :

(A) : Excédent (+) / Déficit (-) : 7 801,82 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : 9 467,59 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = $A + B = 17\ 269,41\ €$

AFFECTATION OBLIGATOIRE

La section d'investissement étant nulle, il n'y a aucun besoin à couvrir (F).

Solde : (G) = $C - F$

Décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 17 269,41 €

2) Approbation des comptes de gestion 2008

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes du lotissement de Rouillon, de la ZAC de la Chenardière 1^{ère} tranche, ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche, ZAC de la Bousardière 1^{ère} tranche et du SPANC.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008 par le Receveur tant pour la Communauté de Communes que ses services annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3) Service communautaire de voirie : bilan financier

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes a mis à disposition des communes de Brette les Pins, Challes et Saint Mars d'Outillé, son service de voirie.

Les conventions conclues prévoient que celles-ci participent aux frais de fonctionnement dudit service, tels qu'ils apparaissent dans la comptabilité de la communauté de communes. Il convient donc d'en arrêter le bilan financier de l'année 2008.

Le conseil communautaire,

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté du 13 février 2006,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif de l'exercice 2008,

Arrête à la somme de 298 142,28 € le coût du service communautaire de voirie pour l'année 2008,

Dit que cette somme servira au calcul de la participation des communes ayant bénéficié de la mise à disposition, ainsi qu'à leur acompte provisionnel pour 2009.

4) Budget primitif 2009 de la communauté de communes

a) Vote du budget

Le Président soumet au conseil le projet du budget primitif élaboré par le bureau communautaire selon les orientations définies le 23 février dernier.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 5 228 594 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) vont augmenter de 2.84 % par rapport aux dépenses enregistrées en 2008, tandis que les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 3.5 %.

Seules les charges de personnel (chapitre 012) progressent sensiblement en raison notamment des besoins de remplacement d'agents en congés parental et maternité.

Compte tenu du poids respectif de chacune de ces catégories de dépenses, les dépenses de gestion courantes progresseront au final de 3.46 %.

Dans le même temps, les recettes vont diminuer de 7.13 % malgré la hausse des ressources fiscales attendue, en raison d'une baisse des dotations et compensations (CAF, péréquation TP) et du caractère exceptionnel de l'excédent d'un budget annexe constaté l'an passé.

Néanmoins, compte tenu de l'excédent antérieur reporté, il sera proposé de virer à la section d'investissement 1 157 446 € d'autofinancement.

Cette dernière s'équilibre à 2 285 303 € en incluant les restes à réaliser.

Les principales opérations sont :

- La plate-forme de déchets verts à Changé : 250 000 €
- L'achat des derniers terrains inclus dans le périmètre des ZAC de la Chenardière et de la Boussardière : 207 560 €
- Les locaux techniques communautaires : 400 000 €
- Le programme d'investissement en matière de voirie : 222 000 €.

Ces investissements sont totalement autofinancés. Une avance remboursable de 500 000 € est également prévue au profit du budget de la ZAC de la Boussardière.

Ces prévisions ont été établies selon le principe d'une augmentation à 14.09 % du taux de la TPU et à 9 % de celui de la TEOM.

Le budget est ensuite mis au vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ainsi que pour les crédits non individualisés en opération de la section d'investissement, et par opération au niveau de la section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

b) Vote de la Taxe Professionnelle Unique

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition, du produit fiscal à taux constant, et des possibilités de variation du taux de taxe professionnelle, notifiés par les Services Fiscaux ainsi que du projet de Budget Primitif préparé par le Président et le Bureau Communautaire,

Décide à l'unanimité de porter en vertu des règles de majoration spéciale applicables à l'établissement, le taux de la taxe professionnelle unique à 14.09 % pour l'année 2009.

c) Vote du taux de la TEOM

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition et du projet de Budget préparé par le Président et le bureau communautaire,

Décide à l'unanimité, de fixer à 9 % le taux de la TEOM pour l'année 2009.

5) Vote des budgets annexes : Zones d'activités économiques

a) ZAC de la Chenardière - 1^{ère} tranche

Il est proposé d'inscrire 354 000 € de dépenses nouvelles en 2009 permettant de réaliser les travaux de finitions (voirie-espaces verts-éclairage public), la démolition de la ferme sur l'ilot B et d'affecter à l'opération la part financière des travaux d'entrée de zone qui lui incombe.

Côté recettes, ventes d'une partie de terrains et encaissement des subventions ne procurent que 247 000 €, laissant apparaître un besoin de financement de 107 000 €.

Additionné au déficit de 2008, le besoin de financement atteint 364 350 €, et sera couvert transitoirement par un emprunt.

L'opération devrait s'achever en 2010 suite à la vente du reste des terrains par le remboursement des emprunts provisoires et de l'avance remboursable consentie par le budget principal.

Selon ces prévisions validées par le bureau, le bilan définitif de l'opération devrait se solder par un besoin de financement de 327 000 €.

Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2009 de l'opération.

b) ZAC de la Chenardière – 2^{ème} tranche

La réalisation des travaux de viabilisation et d'aménagement de l'entrée de zone est programmée en 2009 pour un montant de 1 169 042 €.

Côté recettes, sont prévus l'encaissement d'un premier acompte de subventions et la vente d'un îlot sur les trois viabilisés, pour lequel une entreprise s'est d'ores et déjà déclarée intéressée.

L'exercice laisse néanmoins apparaître un besoin de financement de 947 755 €.

Si les derniers îlots étaient vendus au cours de l'année 2010, ces recettes supplémentaires permettraient de réduire ce financement transitoire à 395 615 €.

2011 verrait alors la réalisation des travaux de finition et l'encaissement du solde des subventions.

Le bilan définitif de la tranche se solderait alors par un déficit de presque 101 640 €.

Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2009 de l'opération.

c) ZAC de la Boussardière – 1^{ère} tranche

La réalisation des dernières acquisitions foncières, l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et le début des travaux nécessiteront de mobiliser 1 370 290 €. En l'absence de recette, cette dépense augmentée du déficit de l'exercice 2008, sera couverte par un emprunt de 1 807 873 €.

Selon les éléments connus à ce jour, l'opération se solderait par un déficit de 1 281 609 € du fait qu'elle supporte des équipements structurants (voirie principale, renforcement du réseau d'eau, lagune d'assainissement) utiles à l'ensemble de la zone.

Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2009 de l'opération.

6) Vote du budget annexe SPANC

Il est proposé de reconduire une enveloppe de 4 700 € de dépenses correspondant essentiellement à des charges de personnel, afin d'assurer le suivi et le contrôle de la délégation de service.

En l'absence de recette nouvelle, les dépenses de l'exercice seront couvertes par l'excédent de fonctionnement reporté.

Le budget est proposé en sur équilibre. L'excédent qui devrait résulter de son exécution servira au financement des exercices suivants en l'absence d'autre recette.

Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2009 de l'opération.

7) Enfance-jeunesse : subvention 2009 au Centre socio-culturel François Rabelais

En vertu des conventions de partenariat et d'objectifs conclues avec le Centre socio-culturel François Rabelais de Changé, la communauté de communes s'est engagée à soutenir financièrement les actions de l'association en matière d'enfance-jeunesse.

Elle sollicite pour 2009 :

- 163 043 € au titre de l'animation globale (pilotage et logistique) contre 162 734 € en 2008.
- 280 102 € pour l'organisation des activités contre 253 020 € en 2008.

L'effectif accueilli l'an passé équivaut à 13 033.5 journées-enfant. Le budget 2009 a été élaboré sur la base de 14 565 journées enfant.

La subvention annuelle totale passerait en conséquence de 415 754 € à 443 145 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de répondre favorablement à la demande et fixe en conséquence à 443 145 € le montant de la subvention attribuée à l'Association de gestion et d'animation du centre Rabelais pour l'année 2009.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget général.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente et à ce titre, habilité à signer tous les documents nécessaires.

Levée de séance à 23h